

Le 10 février 2026

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courrier relatif à l'évolution du fonctionnement des sentiers côtiers sur la commune de Belz. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre candidature et nous espérons collaborer avec votre association en cas d'élection.

Sachez, que nous sommes respectueux du cadre législatif (loi du 31/12/76 et du 03/01/86 ainsi que des articles L 121-31 à L 121-37 du code de l'urbanisme) qui a permis la réalisation et qui régit le fonctionnement des 14.5 km de sentiers côtiers sur notre commune.

Vous posez trois questions et nous répondons de la manière suivante :

Question 1 :

Nous sommes d'avis avec vous, que les droits et devoirs doivent être respectés par tous les propriétaires et les usagers. A ce titre, notre future équipe en cas d'élection, s'engage à appliquer la réglementation en vigueur qui à notre avis s'avère suffisante. Cela concerne le respect des propriétés privées, le maintien des chiens en laisse, l'interdiction aux vélos, l'information, le balisage et les actes d'incivilité en autres. Par ailleurs, la création des sentiers est l'aboutissement d'un long processus mené par différents experts, les associations, les citoyens impactés, les élus locaux, les acteurs publics (DDTM et Conseil Départemental du 56) et qui a fait l'objet d'une large information à la population.

Question 2 :

Nos sentiers dépendent déjà du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et nous souhaitons maintenir toutes les aides inhérentes à cette inscription. Cependant, nous sommes opposés à ce que nos sentiers s'intègrent au GR 34 afin de prévenir les désagréments d'une surexploitation.

Question 3 :

A juste titre, le changement climatique, la montée des eaux, l'usage intensif des sentiers impliqueront des évolutions inévitables à moyen et long terme des tracés. L'analyse en amont de ce constat permettra de faire face judicieusement aux changements le moment venu. Aussi, nous préconisons que les acteurs publics s'approprient d'ores et déjà cette problématique et nous souhaitons y être associés.

En espérant avoir répondu, Madame, Monsieur, à vos questions, nous vous informons que nous tiendrons deux réunions publiques en mars. Ces occasions nous permettront si besoin de compléter nos échanges.

Bien cordialement

La liste « Avec vous, Pour BELZ »

menée par Sylvie LE GALLIOTTE LE BOZEC